

SEANCE DU 22 juillet 2014

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
MM. A. PERPETE, A.BALON, Echevins;
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, A. EVEN, G.SCHUSTER, R.MULLER,
B.DAXHELET, Mme M. CHARLIER-GUILLAUME, MM. X. KROELL, D.LAFORGE, J-
M. LAMBERT, M.SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle Patty SCHMIT,
M. L.TURBANG, Mme F. BURNET, Mme WILLEMS M. Y. SCHOPPACH,
Conseillers;
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures huit minutes.

+ + +

Il demande d'excuser l'absence de M. TRIFFAUX et Mme GOFFINET, Echevins ainsi que Mme TRUM, M. G. CASTAGNE, Mme I. CHAMPLUVIER et Mme J. DENIS, Conseillers puis annonce que M. l'Echevin MITRI les rejoindra plus tard.

+ + +

M. MAGNUS voudrait, avant de commencer l'ordre du jour, procéder à des remerciements et félicitations. Il croit qu'ils ont vécus ces dernières semaines des moments festifs à Arlon avec l'organisation de la retransmission de la Coupe du Monde. Il croit que cela a été un vrai grand succès et en conclut que lorsque les Diables rouges sont présents dans le tournoi et gagnent, il y a beaucoup plus de monde sur la Place Léopold et que quand ils ne sont plus là la moyenne baisse. Il voudrait donc remercier la Gestion centre-ville qui a fait un travail très très important durant plusieurs semaines et plus particulièrement Marielle FLAMMANG, Alexandra MERLOT en matière de communication, Marianne STEVART, l'ensemble des corps de police, le service des pompiers. Il indique qu'ils organisent de plus en plus souvent des manifestations qui pompent de l'argent sur le budget de la ville mais qu'ils cherchent des sponsors, c'était vrai pour l'exposition « Dans l'intimité du Roi » qui a été pratiquement entièrement sponsorisée, pour l'exposition Chagall. Il pense que si ils veulent avancer avec les moyens qui sont les leurs ils doivent aussi trouver des partenariats ailleurs. Il termine par un remerciement à tous les sponsors qui les ont aidés durant cette retransmission de la Coupe du Monde et en disant que c'était aussi une belle expérience pour eux et qu'ils verraient ce qu'ils feront dans les prochaines années.

1. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet : Réhabilitation avec renouvellement du revêtement de la zone piétonne et voiries s'y rapportant

M. l'architecte PONCIN rappelle que les autorités communales avaient déjà pris des décisions à ce sujet et que le projet de 2013 était une zone 30. Plusieurs réunions ont eu lieu pour voir quelles dispositions pouvaient être prises en fonction des soumissions qui n'étaient pas satisfaisantes et en fonction d'idées qui avaient germé en fin d'année, début janvier. Il précise que le projet qui va être présenté aujourd'hui résulte de vingt-cinq réunions avec les autorités communales, avec les responsables de l'IBSR, avec de nombreux responsables au niveau impétrants puisqu'il considérait en tant qu'auteur de projet que si l'on faisait des travaux si importants il fallait jeter un œil sur tout ce qui se trouvait en-dessous de la voirie pour voir si tout était en bon état. Il ajoute qu'ils ont donc étudié un projet qui puisse à la fois être tant zone 30 que zone 20 ; cela veut dire que comme il n'y pas encore de décision définitive prise quant à la destination exacte de cette zone - la zone trente ne permettait pas la circulation des voitures avec les piétons à certaines périodes tandis que la zone 20 est une zone qui mélange

les piétons et les voitures. Une zone 20 est aussi appelée zone de convivialité avec des espaces qui peuvent servir à des rencontres de tout genre. Il indique que la Grand-Rue est limitée au niveau largeur et que les sur-largeurs à hauteur de la rue Lenoir et au bout de la Grand-Rue vers le côté Marché aux légumes sont importantes, et que ces placettes permettent de créer des espaces conviviaux. Il parle ensuite de l'idée générale de base qui, sur le plan technique lui paraît important d'insister car ce projet est quand-même excessivement technique. Il explique qu'il y a eu plusieurs réunions et un accord sur quelque chose qu'ils souhaitaient, à savoir de rendre perméable la zone support qui ne l'était pas, on se trouve devant une déstabilisation au niveau des pavés parce que l'eau passe à travers les joints - il faut savoir qu'il y a un tiers de joints et deux tiers de pavés - et reste bloquée sur la couche suivante qui est, elle, imperméable ce qui, en période de gel, provoque des mouvements et donc le fait que les pavés se déchaussent. Donc il ne faut plus avoir de barrière imperméable entre les différentes couches pour les nouveaux travaux. Ils vont donc aller rechercher la zone perméable de façade en façade alors que dans le projet de 2013 il n'y avait que la zone centrale avec les filets d'eau qui devaient être modifiés, ce projet-là n'était pas aussi pointu au niveau technique parce qu'au fil du temps des réunions et des contacts avec les impétrants, ils se sont rendus compte qu'il y avait d'autres problèmes techniques. Il y a une réserve pour la couche perméable qui ne sera décidée qu'au cours des travaux et en fonction de ce qui sera découvert car ils ont fait des essais de sol mais ils n'ont pas fait des essais supplémentaires sur l'ensemble de la surface. Il est donc possible en fonction du terrain qui sera découvert qu'ils mettent en place un système de drainage pour évacuer le trop plein d'eau s'il y en avait un. Il montre ensuite quelques photos pour montrer qu'il y a des problèmes au niveau des pavés, des dalles, des grilles, des petits accessoires complémentaires et postes de commande, ainsi qu'un phénomène vécu plus cet hiver-ci que les hivers précédents : des déformations remarquées en début de printemps, notamment à cause des racines des arbres ainsi que des problèmes de soupiroux chez des privés. Il signale que l'impasse Pierre-André Bruck ne fait pas partie du domaine communal et donc cette ruelle ne sera pas réhabilitée. Il montre aussi que des camions importants et d'une certaine longueur peuvent passer au niveau de la colonne et ajoute qu'une limitation du tonnage des camions qui passeront dans la Grand-Rue réhabilitée a été demandée. Il parle ensuite du phasage des travaux qui sont au nombre de trois plus une quatrième qui est beaucoup plus petite et concerne certains trottoirs aux alentours de la Grand-Rue et donc dans les rues avoisinantes. Il détaille ensuite les phases et explique que l'ordre de réalisation des phases peut varier (soit de 1 vers 3 ou de trois vers 1). Il déclare que le projet d'aujourd'hui concerne la surface entre façades avec revêtement pavés-béton. Il indique aussi qu'ils garderont les deux bacs à fleurs qui se situent à l'entrée de ce côté-ci afin de prévenir d'un rétrécissement de la route et d'une zone 30 ou 20. Il a prévu aussi un casse-vitesse à cet endroit. Il montre sur des slides les différentes propositions de calepinage et les dessins réalisés avec les pavés de différentes tailles ainsi que les filets d'eau sur lesquels il faudra encore prendre des décisions. Ils en profiteront pour prévoir des chambres de visite pour le placement des câbles en fibre optique du système de vidéosurveillance. Il passe ensuite à l'éclairage qui doit être le long des façades afin de dégager les zones de circulations pour piétons et pour véhicules mais sans gêner les appartements du rez-de-chaussée. Il indique que dans ce projet il y a du mobilier urbain de prévu et que celui-ci sera mis sur l'extérieur afin de ne pas gêner le marché ou les expositions ; il précise aussi qu'il y aurait quelques endroits pour les vélos. Il aimerait apporter un nouveau look à la Grand-Rue avec le concours notamment du service parc et plantations de la ville. Il dit ensuite que les travaux sont prévus en continu, en périodes de cent vingt jours, soit six mois en tenant compte des intempéries, etc... et que les trois phases représentent neuf cent nonante sept mille huit cent quatre-vingt-neuf virgule dix-huit euros hors TVA, et la zone trottoirs (uniquement travaux de recherche) s'élève à quatre-vingt-un mille sept cent euros. Soit un total général d'un million septante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule dix-huit euros hors TVA. Il ajoute que cela comprend les pavés autobloquants en béton, y compris les filets d'eau en pavés mais que si le choix de filets d'eau se portait sur le petit granit (qui a esthétiquement une touche plus

intéressante et qui est beaucoup plus fiable sur le plan technique) la différence serait de nonante et un mille quatre cent cinquante-deux euros. Il détaille aussi l'aspect qui sera donné à la placette de la colonne et à la place du marché aux légumes.

M. le Bourgmestre rappelle que pour ne pas entrer trop dans la technique, ils avaient organisé plusieurs réunions où un membre de chaque parti politique en plus du Collège était invité.

M. KROELL pense que le projet est nécessaire et tout à fait excellent mais il se pose une question à propos de l'entrée des « Caves ». Il demande s'il n'y aurait pas moyen techniquement de supprimer cette entrée car il y a moyen d'accéder aux « Caves » d'une autre façon.

M. PONCIN lui répond que techniquement tout est possible et qu'il faudrait reboucher le trou. Il a soulevé le problème avec le Collège et ils en ont parlé mais il y a un problème de bail.

M. BALON ajoute qu'à l'époque les pompiers et l'urbanisme avaient exigé qu'il y ait une entrée différenciée pour le dancing.

M. KROELL dit qu'il n'y plus de dancing et que la Ville n'en veut plus. Il demande de préparer le terrain afin de résoudre ce problème dès que le bail est terminé.

M. MAGNUS, quant à lui, ne pense pas qu'il y ait un bail mais une servitude de passage qui ne se termine jamais, à moins de renégocier avec le propriétaire.

M. le Directeur général précise qu'une concession sur le domaine public a été négociée avec M. SALMAN suite à la demande des pompiers et de l'urbanisme de créer une deuxième entrée, mais il fallait préserver l'arcade.

M. le Conseiller KROELL demande encore si juridiquement parlant il y a moyen d'étudier la question.

M. le Bourgmestre pense qu'effectivement cette demande est à analyser.

M. Romain GAUDRON demande si on a prévu des transversales pour retenir les pavés et éviter des mouvements puisqu'on choisit des pavés en béton pour un investissement à long terme.

M. PONCIN indique qu'avec les pavés il n'y a pas de joints au mortier et que c'est une bonne question sur le plan technique, en ce sens qu'avec les filets d'eau en pavés il n'y a pas de sectionnement dans la surface, donc le mouvement d'un côté à l'autre peut passer par des ondes de choc ; raison pour laquelle il a déjà soulevé le problème lors des réunions avec le Collège en indiquant de faire attention à limiter le poids des camions sur les pavés autobloquants en béton. Il dit ensuite que les filets d'eau en petit granit sont des éléments stabilisateurs.

M. MEDINGER voudrait savoir qui restera propriétaire des pavés démontés.

M. l'Architecte répond que la Ville a demandé à les récupérer et que tout ce qui va être démonté y compris les candélabres, sera déposé dans un rayon de cinq kilomètres du chantier. Il ajoute que les pavés seront décapés par les ouvriers communaux lors de la réutilisation et que beaucoup de joints vont tomber lors du démontage.

M. SCHUSTER est favorable à une exécution rapide des travaux afin que la Grand-Rue retrouve une certaine attractivité et il s'étonne un petit peu que la décision concernant la zone 30 ou la zone 20 ne soit toujours pas prise parce que selon le choix, cela conditionnera les travaux. L'aspect qu'il trouve très positif c'est qu'on envisage des filets d'eau en petit granit. Pour lui c'est son choix, il croit que la surface est beaucoup plus arrondie et que cela évite de trébucher car il n'y a pas d'arrête vive, c'est

beaucoup plus étanche et cela a un aspect beaucoup plus joli qu'une grande surface de pavés uniformes grisâtres ou suivant le coloris.

M. le Président rappelle que le projet présenté aujourd'hui permet de faire et zone 20 et zone 30, donc il n'y a aucune urgence à décider aujourd'hui. Il demande à M. PONCIN si il sera toujours possible de faire une zone 20 dans le cas où ils mettraient du petit granit, vu qu'il faut une harmonisation.

M. PONCIN répond que non puisqu'il a l'accord de Mme LEMMENS. Il y aura deux filets d'eau et la teinte reste dans les tons, il y a donc une harmonie.

M. SCHUSTER pense que suivant le choix qui sera opéré le mobilier va être différent.

M. l'Architecte lui indique que ce sera le même.

M. MAGNUS voudrait un éclaircissement sur les délais, en admettant que le Conseil dise oui aujourd'hui, pour quand peuvent-ils espérer que les travaux commencent.

M. PONCIN pense que si tout est mis en route maintenant, ils pourront commencer au printemps prochain.

M. l'Echevin BALON revient sur la suggestion de M. SCHUSTER et les filets d'eau en petit granit. Il a bien écouté tout ce qui a été dit mais n'est pas tout à fait favorable aux filets d'eau en petit granit car le fait de mettre ces filets va reproduire ce qui est arrivé, et qui a finalement posé problème. Il a encore pris la peine tout à l'heure d'aller se promener dans la Grand-Rue et c'est vrai qu'il y a quelques endroits où le porphyre n'est pas très bon mais il a globalement bien résisté. Ce qui n'a pas résisté du tout c'est la partie centrale, or cette partie est celle réservée aux voitures. Dans le cadre d'une zone 20, ce qu'il veut éviter c'est que justement les voitures sachent où elles doivent aller et que les piétons se retrouvent sur des endroits bien marqués et le fait de faire des filets d'eau en petit granit va, au contraire, dire aux piétons quand vous êtes en partie centrale ce n'est pas tout à fait votre partie. Il sait bien que tout ce qui en porphyre pour le moment a été encombré par des tas de choses et, notamment et sans doute à juste titre, par une série de commerces qui font leur publicité ou par des terrasses. Et donc il est en tout cas, par rapport à une zone 20 si c'est réellement ce que veut ce Conseil, un peu sceptique sur les filets en petit granit. Il ajoute que ce qui fait aussi que le pavé-béton et ça vaudra pour demain donne une apparence de mal vieillir, on peut le constater à la place Didier, c'est qu'un certain nombre de personnes n'entretiennent pas du tout leur devant de porte.

M. le Conseiller A. EVEN demande ce qu'ils vont faire avec les arbres.

M. PONCIN annonce qu'ils vont les abattre, les enlever et dégager complètement le sol sur un mètre de profondeur et réaliser une nouvelle paroi contaminante. Il a vu cela avec un horticulteur local, cela obligera les racines à aller vers le bas et non sur les côtés. Ensuite les arbres seront remplacés. Ce qu'il voudrait apporter comme complément d'information au sujet du petit granit c'est qu'aujourd'hui avec les nouvelles techniques qui existent le petit granit peut très bien ne pas être dans sa couleur naturelle mais il peut être patiné tel que les pavés et donc ils seront moins marqués.

M. le Bourgmestre poursuit en disant que c'est une option et qu'ils verront bien en fonction du budget mais il est optimiste quant aux résultats qu'ils auront des adjudications.

M. GAUDRON intervient et dit qu'évidemment la Grand-Rue a besoin de travaux et qu'il faut que ça aille au plus vite, le groupe ECOLO s'étonne donc qu'aujourd'hui, alors qu'on a un beau projet qui est développé, il n'y a pas encore une vision du Collège sur « qu'est-ce qu'on fait de cette Grand-Rue ». Il a entendu parler de zone 20, zone 30 mais plus de piétonnier alors

que plusieurs échos qu'il a entendus laissent penser que l'ouverture de cet hiver n'est pas une grande réussite. Il trouve que c'est dommage qu'on n'ait pas là une vision précise qui permettrait d'aller plus loin et d'améliorer encore ce projet. Cela les limite dans les choix, entre autres de mobilier urbain et, au-delà de cela, engendre des coûts qui sont peut-être inutiles. Il pense par exemple au casse-vitesse à l'entrée de la Grand-Rue. Il demande ensuite si le Collège peut justifier son choix de passer par une adjudication ouverte. Il pense que dans ce cadre-ci un appel d'offre serait beaucoup plus intéressant pour ne pas se contenter de prendre l'entrepreneur qui remettra l'offre la plus basse, des critères de qualité pour un chantier d'une telle ampleur lui semblent importants et donc il regrette qu'on se limite au choix de l'offre la plus basse qui ne sera peut-être pas la meilleure.

M. l'Echevin des travaux explique qu'appel d'offre ou adjudication publique c'est un nom générique. Il demande à M. GAUDRON de lui expliquer comment cela se passe dans un appel d'offre. Puis il explique comment cela se passe dans un appel d'offre restreint ou général : dans un appel d'offres général c'est ouvert à tout le monde et puis il y a une base de critères qui seront les mêmes pour tous ceux qui soumettront, et il faudra quand-même prendre le plus bas. Pour une restreinte cela se passe en deux temps : premier temps on lance un appel et on décide qu'on va en retenir cinq et il y en a onze qui remettent prix et donc il faut en éliminer six sur base de quels critères ? Ce n'est pas simple. Et puis il en reste cinq auxquels on va s'adresser et puis de nouveau il faudra en choisir un. Dans ce type de marché qui n'est pas un marché d'architecture où on demande de construire un hôtel de ville, une école ou n'importe quoi d'autre, on peut faire cela ; mais ici on retrouvera toujours in fine le critère coût car pour tous ceux qui remettront une offre, on aura du mal à les éliminer. Il a en tête deux ou trois entreprises qu'il ne voudrait plus voir sur Arlon mais elles sont agréées et les éliminer leur vaudrait un procès.

M. GAUDRON ne partage pas son analyse et pense que c'est faisable avec des critères. Il trouve dommage que le Collège choisisse la solution de facilité qui les coïncera par la suite.

M. l'Echevin lui demande alors de lui donner les critères objectifs. Il a fait des appels d'offre restreints dans sa carrière et il est pour. Mais dans ce projet-ci cela lui semble totalement impossible parce que le cahier des charges est particulièrement bien défini.

M. SAINLEZ est content de voir qu'on passe de deux cent trente euros au m² à cent euros au m². Il a quelques remarques qui rejoignent en grande partie celles de M. SCHUSTER et de M. BALON. Il veut bien croire M. l'Architecte quand il dit que la zone peut être aussi bien 20 que 30. Mais il lui semble que dans la philosophie de la zone 20 il faudra faire plus d'aménagements et de choix au niveau urbanistique que la zone 30. Il s'explique : ici on va devoir faire cohabiter de manière beaucoup plus régulière des piétons et des voitures, essayer de créer une harmonie en fonction des espaces du piétonnier. Il lui semble que l'IBSR déconseille de mettre un casse-vitesse à l'entrée d'une zone 20 pour justement rappeler à la vigilance parce qu'on sait très bien qu'après un ralentisseur les gens réaccélèrent et donc le 20 est allègrement redépassé. Il y a aussi un aspect qui est très différent dans le cas d'une zone 20 ou d'une zone 30 qui est tout ce qui concerne les personnes à déficiences visuelles et donc l'obligation d'avoir des bordures tactiles pour les cannes et d'avoir des signaux podotactiles à l'entrée et à la sortie. Il veut bien croire qu'on puisse passer d'une zone 20 à une zone 30 mais il a plus de mal à croire l'inverse. Il suppose que de toute façon ces projets-là vont devoir être réévalués par le Collège et le Conseil après une année, après deux années pour voir dans quelle orientation on doit se situer. Et il y a un aspect très important pour la Ville qui peut s'appliquer à beaucoup de centre-ville de même taille c'est que le seul seuil qui peut déterminer le projet de zone 20 ou 30 c'est le nombre de piétons dans le centre-ville. En fonction du nombre de piétons la réalité d'une zone 20 n'est pas la même. Si vous avez beaucoup de piétons l'automobiliste va de suite d'adapter aux piétons et si il y en a moins l'automobiliste va se sentir dominant. Donc il lui semble que c'est un

choix urbanistique et d'aménagement totalement différent et c'est pour cela qu'il a été vraiment perturbé quand l'architecte a dit que ça pouvait convenir pour les deux. Il parle ensuite de l'entretien et particulièrement des chewing-gums qui sont l'ennemi du pavé béton. Il oriente le Collège vers des choses qui existent en France et qui sont tout à fait amusantes, comme par exemple des cibles en plastique sur lesquelles les gens viennent coller leurs chewing-gums qui tombent après dans une poubelle. Il dit aussi qu'il faut regarder les pavés devant les cafés du centre-ville entre autre et que c'est quelque chose qu'il faudrait éviter dans le piétonnier pour rendre la réalisation plus jolie. Il espère aussi pouvoir voir des poubelles à tri. Enfin il demande si les fontaines de la rue du Marché aux légumes vont rester comme cela.

M. PONCIN regrette qu'il n'ait pas participé aux réunions préparatoires. Quant au casse-vitesse, il précise que c'est Mme LEMMENS, lors de la première réunion avec le Bourgmestre, qu'il l'a imposé. Elle leur a dit d'aller voir ce qui avait été fait à LA ROCHE et surtout de ne pas faire comme à la place de l'Ange à Namur. Il déclare qu'avec le Collège ils ont fait tout ce que la DGO4 a demandé.

Quant aux poubelles à tri, M. PERPETE répond que c'est la Ville qui est chargée de les vider et qu'il y en a cinq cent, et donc il n'est pas possible de commencer à faire du tri, notamment parce que le camion n'est pas prévu pour.

M. le Conseiller A. EVEN pose une question par rapport à la résistance des travaux puisque le passage de camions est prévu.

M. l'Architecte indique qu'il y a des essais à la plaque de prévus et que le cahier des charges est le cahier des charges Qualiroute qui prévoit tous les essais en fonction des différentes couches.

Mme WILLEMS pose une question à propos de l'emplacement des bancs par rapport aux vitrines.

M. PONCIN répond qu'il y aura toujours une distance où une maman peut passer avec son enfant et qu'il sera possible de passer derrière le banc pour regarder une vitrine.

M. le Conseiller J-M. LAMBERT demande si il y a un ouvrier carreleur spécialisé au sein de la commune pour réaliser des travaux d'entretien et cite aussi la Place Léopold et Saint-Donat.

M. BALON répond que le problème n'est pas l'ouvrier carreleur de la Grand-Rue, il y en a un. Mais le problème c'est les mille deux cent trous faits chaque année par les impétrants.

M. MAGNUS argumente avec le fait que les pavés en béton peuvent être enlevés et remis plus facilement car n'y a pas de joints et cela vieillit mieux.

M. l'Echevin des travaux précise que si ils veulent prendre une des trois options des filets d'eau, ... il faut que cela soit prévu dans la délibération.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MT-AO/14-926 et le montant estimé du marché "Réhabilitation avec renouvellement revêtements et travaux accessoires Grand Rue et voiries s'y rapportant", établis par l'auteur de projet, PONCIN Bureau Architecture, Chemin de la Rentertkapell, n°26 à 6700 Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.079.589,18 € hors TVA ou 1.306.302,91 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative suivants :

- Situation juridique du soumissionnaire (critères d'exclusion)
 - * une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou le blanchiment de capitaux
 - n'est pas en état de faillite ou de liquidation;
 - n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire;
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
 - en matière professionnelle, n'a pas commis de faute grave;
 - est en règle quant aux paiements des cotisations de sécurité sociale;
 - est en règle quant aux paiements de la TVA et de ses impôts;
 - ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ces renseignements.
 - * Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.
- Capacité économique et financière :
 - *une déclaration bancaire appropriée justifiant une bonne santé financière.
- Capacité technique :
 - *une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, cette liste étant appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Agréation :
 - *la preuve de son agréation dans la catégorie C (entreprises générales de travaux routiers), classe 5.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/731-60/2013/20114013.

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

2. Administration générale : Approbation du procès - verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

3. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules dans divers chemins de Waltzing, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure libre de Waltzing, pour la période du 22 juin 2014 de 08h00 à 13h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réhabilitation du réseau d'égouttage dans la commune d'Arlon, pour la période du 30 mai 2014 au 30 septembre 2014.

- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Maitrank, 166 à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 23 juin 2014 à 07h00 au 27 juin 2014 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la route de Hirtzenberg, 22A et B à Udange, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 26 juin 2014 à 07h00 au 08 juillet 2014 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue des Capucins, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour raccordement électrique pour le compte de VOO pour la période du 23 juin 2014 à 07h00 au 25 juin 2014 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Haute, 23 à Toernich, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 25 juin 2014 de 07h00 au 02 juillet 2014 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Grass, 17 à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 17 juin 2014 à 07h00 au 19 juin 2014 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés 22B4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour réglementer le 20 juin 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Numa Ensch Tesch, entre les n° 22 et 26 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 21 juin 2014 de 10h00 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le chantier rue de Diekirch, 13 (sur toute la longueur du bâtiment) à Arlon, et le stationnement des véhicules rue de Diekirch, en face du n° 13 (devant les n°s 10 et 12) en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de toiture et du placement d'un échafaudage pour la période du 20 juin 2014 à 07h30 au 11 juillet 2014 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de menuiserie, pour la période du 18 juin 2014 à 07h00 au 19 juin 2014 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Place, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 juin 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des piétons Place Didier, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation de corniche à Arlon, pour la période du 18 juin 2014 à 08h00 au 20 juin 2014 à 22h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à divers endroits de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de changement de drapeaux des kakémonos du Centre-Ville d'Arlon, pour la période du jeudi 19 juin 2014 à 17h00 au vendredi 20 juin 2014 à 16h00.

- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Dispensaire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la journée « Portes ouvertes » pour la période du samedi 28 juin 2014 de 09h00 à 16h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules place des Chasseurs Ardennais (véhicules VIP) et rue G. Kurth, en raison des dépôts de fleurs dans le cadre de la MESA 48^{ème} édition, pour la période du lundi 23 juin 2014 de 09h00 à 12h00.
- Le 19 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules Chemin de Guirsch, 30 à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 17 juin 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Joseph Netzer à hauteur des n°s 17 et 19 à Arlon, en raison du bon déroulement des travaux de restauration de toiture pour la période du 28 mai 2014 au 30 juin 2014 à 18h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue du Général Molitor, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'extension d'une maison pour la période du 14 juin 2014 de 07h00 au 30 juin 2014 à 20h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le chantier à la rue de Clairefontaine, 13 à Arlon, en raison de la pose d'un échafaudage pour la période du 23 juin 2014 à 07h00 au 27 juin 2014 à 18h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses rues de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de raccords en plomb, pour la période du 19 juin 2014 à 07h00 au 04 juillet 2014 à 18h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules le long de la voirie se trouvant en contrebas de la rue de l'Hydrion à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de fauchage pour la période du 20 mars 2014 de 07h00 à 14h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Casino, 10 à Arlon, en raison du bon déroulement de travaux de démontage et de remontage d'une véranda, pour la période du 25 juin 2014 à 08h00 au 27 juin 2014 à 17h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le chantier à l'avenue Tesch, 47 à Arlon, en raison de travaux de pose d'un échafaudage pour la période du 23 juin 2014 à 07h00 au 23 juillet 2014 à 18h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché-au-Beurre, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 24 juin 2014 de 08h00 à 20h00.
- Le 20 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la Place Léopold, 4 emplacements devant l'ancien Palais de Justice à Arlon, en raison du bon déroulement de travaux de façade de l'ancien Palais de Justice pour la période du 24 juin 2014 de 07h00 à 17h00.
- Le 23 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 24 juin 2014 de 09h00 à 18h00.

- Le 23 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 24 juin 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 24 juin 2014 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 1 (devant l'ancienne BBL) à Arlon, en raison de travaux de rénovation de toiture pour la période du 27 juin 2014 de 08h00 à 12h00.
- Le 24 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à hauteur du numéro 23 jusqu'au 53, rue du Centre à Frassem, en raison du bon déroulement de la fête de quartier rue du Centre à Frassem, pour la période du 30 août 2014 de 08h00 à 22h00.
- Le 24 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules dans le piétonnier Grand-Rue, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 27 juin 2014 de 06h00 au 30 juin 2014 à 19h00.
- Le 26 juin 2014 : pour réglementer le chantier et la circulation des véhicules à la rue Léon Castilhon, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 23 juin 2014 à 07h00 au 04 juillet 2014 à 18h00.
- Le 26 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parvis de Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une remorque publicitaire pour la période des 19 et 26 juin 2014 de 05h00 à 15h00.
- Le 26 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 37 à Arlon, en raison du bon déroulement de travaux de rénovation, pour la période du 26 juin 2014 à 08h00 au 10 juillet 2014 à 18h00.
- Le 26 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 juin 2014 de 09h00 à 18h00.
- Le 26 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Vingt-cinq Août, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 juin 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Chemin des Marmottes à Arlon-Weyler, en raison du bon déroulement des festivités de Weyler, pour la période du vendredi 22 août 2014 à 07h00 jusqu'au 24 août 2014 à 09h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Halbardier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue de la rue Halbardier pour la période du dimanche 31 août 2014 de 09h00 à 23h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du 08 juillet 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 97 à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 juin 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Molitor, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du vendredi 04 juillet 2014 de 08h00 à

15h00.

- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 30 juin 2014 de 07h00 jusque 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché-au-Beurre, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 juin 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules au Chemin des Espagnols, 279A à Arlon, en raison de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 30 juin 2014 à 07h00 au 04 juillet 2014 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Sterpenich à Autelbas (nouvelle école et maison de village), en raison de raccordement en eau pour le compte de la SWDE pour la période du 03 juillet 2014 à 07h00 au 11 juillet 2014 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les environs du champ de foire, plaine des Manœuvres à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête d'Arlon, pour la période du vendredi 04 juillet 2014 à 00h00 au vendredi 25 juillet 2014 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Semois, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 04 juillet 2014 de 07h30 à 17h30.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parvis de l'Hôtel de Ville rue Paul Reuter, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la venue du Ministre Luxembourgeois, pour la période du 03 juillet 2014 de 9h30 à 15h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 05 juillet 2014 à 08h00 au 06 juillet 2014 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à hauteur Caserne Callemeyn à hauteur de l'ancien Corps de Logis à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux effectués par Ores, pour la période du 30 juin 2014 à 07h00 au 07 juillet 2014 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Place Marché aux Légumes, 9-11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 01 juillet 2014 à 08h00 au 02 juillet 2014 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le chantier à l'avenue Tesch, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du 23 juin 2014 à 07h00 au 23 juillet 2014 à 18h00.
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb à Arlon (2 emplacements) en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation intérieure pour la période du 03 juillet 2014 de 08h00 au 11 juillet 2014 à 18h00 (sauf samedi et dimanche).
- Le 30 juin 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à

l'ancien Palais de Justice, Place Léopold, (6 emplacements au pied des escaliers près de la plaque commémorative de guerre 14) le 25 juillet 2014 de 13h à 18h0, le 26 juillet 2014 de 13h à 18h0, le 27 juillet 2014 de 13h à 18h, le 1^{er} août 2014 de 13h à 18h0, le 02 août 2014 de 13h à 18h, le 03 août 2014 de 13h à 18h0 ; au Square Albert 1^{er} (autour du jardin où se trouve la statue du Roi Albert 1^{er} face au monument devant droite gauche, le 25 juillet 2014 de 13h00 à 18h00, le 27 juillet 2014 de 13h00 à 18h00 et le 03 août 2014 de 13h à 18h ; l'Hôtel de Ville (face au monument JASS) devant derrière (à droite près de l'école du Centre), le 27 juillet 2014 de 13h à 18h, le 1^{er} août 2014 de 13h à 18h, et le 03 août 2014 de 13h à 18h ; l'entièreté du parvis de l'église Saint-Donat, le 27 juillet 2014 de 13h à 18h, le 1^{er} août 2014 de 13h à 18h et le 03 août 2014 de 13h à 18h., en raison d'assurer le bon déroulement du spectacle « Arlon Août 1914 » organisé par M. Jacques HERBET, Metteur en Scène.

- Le 30 juin 2014 : pour interdire la circulation et le stationnement des véhicules dans la montée de Saint-Donat et sur le parvis de l'église Saint-Donat, en raison d'assurer le bon déroulement d'une fête organisée par l'asbl ADELAIDE DU BOIS D'ARLON , pour la période du 19 juillet 2014 à partir de 18h00 jusqu'au 20 juillet 2014 à 02h30.
- Le 02 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules de bétonnage avec un camion de pompe rue des Tanneries, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux effectués par l'entreprise Cardoso Construction sarl, pour la période du vendredi 04 juillet 2014 à 07h00 jusque 19h00.
- Le 02 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, devant le 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un camion Malaxeur, pour la période du 02 juillet 2014 de 13h à 18h0.
- Le 02 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue des Ecureuils, 24 à 6700 Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 02 juillet 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 02 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Markewee, 10 à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 09 juillet 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 04 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans la montée de Saint-Donat, et sur le parvis de l'Eglise Saint-Donat, en raison d'assurer le bon déroulement d'une fête organisée par l'asbl ADELAIDE DU BOIS D'ARLON, pour la période du 19 juillet 2014 à partir de 08h00 jusqu'au 20 juillet 2014 à 02 heures30 à Arlon.
- Le 04 juillet 2014 : pour réglemente rle stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Côte Rouge à Bonnert, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour la pose de câble pour le compte de Belgacom, pour la période du 04 juillet 2014 à 07h00 au 25 juillet 2014 à 18h00.
- Le 04 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Parvis de Saint-Martin, rue Jean-Koch, rue du Transept et le pourtour du Square Albert 1^{er} (y compris parkings en épi), en raison d'assurer le bon déroulement de la manifestation « Des 100 ans de Saint-Martin » Chapiteau + Barbecue - organisée par la Fabrique d'église Saint-Martin, stationnement interdit sauf véhicules des invités

officiels en date du dimanche 06 juillet 2014 de 06h00 à 19h00 (parvis de l'église), et 09h00 à 19h00 (Jean Koch, Transept, pourtour du Square Albert 1^{er}, y compris parkings en épi.

- Le 04 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du week-end des soldes Eté, pour la période du 05 juillet 2014 à 06h00 au 06 juillet 2014 à fin de manifestation plus ou moins 20h00.
- Le 04 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville en raison du bon déroulement de la diffusion des $\frac{1}{4}$ de finale sur Ecran Géant Belgique - Argentine dans le cadre du Mondial 2014 pour la période du samedi 05 juillet 2014 à partir de 09h00 au dimanche 06 juillet 2014 à 06h00.
- Le 04 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de Sterpenich, devant la nouvelle école en construction à Barnich, en raison de travaux d'ouverture de fouilles en voirie pour raccordement à la cabine pour le compte d'Ores, pour la période du 07 juillet 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 07 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du weekend des soldes Eté, pour la période du 05 juillet 2014 à 06 heures au 06 juillet 2014 à fin de manifestation plus ou moins 20h00.
- Le 07 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Scheuer, 96 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 07 juillet 2014 à 07h00 au 11 juillet 2014 à 18h00.
- Le 07 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de Toernich, 96 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement de gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 07 juillet 2014 à 07h00 au 11 juillet 2014 à 18h00.
- Le 07 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Brill, 5 à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 07 juillet 2014 à 07h00 au 11 juillet 2014 à 18h00.
- Le 07 juillet 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de l'Hydrion, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 07 juillet 2014 à 07h00 au 11 juillet 2014 à 18h00.
- Le 07 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant le glacier rue Etienne Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des festivités « Musical Eté » pour la période du samedi 05 juillet 2014 à partir de 09h00 au dimanche 06 juillet 2014 à 06h00.
- Le 07 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04 juillet 2014 à 08h00 au 07 juillet 2014 à 18h00.
- Le 09 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 53-55 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de marquises pour la période du 08 juillet 2014 de 06h00 à 1600.

- Le 09 juillet 2014 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules Grand-Rue, 39 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 08 juillet 2014 à 08h00 au 11 juillet 2014 à 20h00.
- Le 09 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Eglise, 9 à Arlon, en raison d'expulsion par voie publique pour la période du 17 juillet 2014 de 09h00 à 17h00.
- Le 09 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 2/29 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 22 juillet 2014 de 09h00 à 17h00.
- Le 09 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du 25 Août à Arlon, le long du Gouverneur, place Léopold - tout le triangle face à l'ancien Palais de Justice, en raison d'assurer le bon déroulement du Tour Fair Play de la Grande Région, pour la période du 23 juillet 2014 de 10h00 à 15h00.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules dans différentes artères de la Ville, en raison d'assurer le bon déroulement de la diffusion de la finale sur Ecran Géant (diffusion du match 22h) BRESIL-Allemagne, pour la période du mardi 08 juillet 2014 à partir de 16h00 au mercredi 09 juillet 2014 à 06h00.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Georges Pratt (à côté du cimetière) à Arlon, en raison de l'organisation de Beach Soccer de Bonnert 2014, pour la période du samedi 12 juillet 2014 à partir de 09h00 à fin de manifestation.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 94, bte 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 juillet 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 juillet 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sainte-Croix, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 12 juillet 2014 de 08h00 à 18h00.

4. Administration générale : Ratification des statuts du pôle académique Liège - Luxembourg.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide d'approuver les statuts de l'asbl dénommée « Pôle académique Liège-Luxembourg ».

5. Administration générale : Mandat de gestion pour deux immeubles sis à Arlon, avenue du Galgenberg n° 9-11 et 17-19 aux Habitations Sud Luxembourg s.c.r.l à partir du 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide de marquer son accord avec le mandat de gestion et de confier la gestion des deux immeubles sis à Arlon, avenue du Galgenberg n° 9-11 et 17-19 comportant 24 appartements, aux Habitations Sud Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2014, comme cela c'est déjà pratiqué pour les immeubles acquis par la ville avant d'être revendus aux Habitations Sud Luxembourg.

6. C.P.A.S. : Approbation des comptes annuels 2013.

Melle la Présidente du CPAS donne des explications à propos des comptes pour l'exercice 2013 et notamment à propos des frais de personnel, des articles 60 et des exclusions du chômage. Elle parle aussi de la Résidence de

la Knippchen et de la réduction qui est perçue par les arlonais sur le tarif journalier. Elle ajoute que le déficit de la Résidence diminue notamment grâce à l'augmentation des recettes de prestations et de transferts avec aussi un meilleur financement de l'INAMI depuis que huit lits ont été requalifiés en MRS. Elle déclare qu'au «Pré en bulles » ils ont un boni d'un peu plus de quinze mille euros ; au niveau des repas à domicile un mali de trente mille cinq cent vingt mais qui « s'équilibre » et qui va vers un mieux par rapport à l'année dernière ; au niveau de l'Arlonette il y a un boni de trois mille cinq cent trente et un euros.

M. SCHUSTER lui témoigne sa satisfaction concernant la gestion du home à propos duquel il n'entend que des remarques positives. Mais, il ajoute que les résultats à l'exercice propre sont en mali et il se pose la question de savoir quelles sont les causes objectives. Et il sait qu'il y en a, étant donné que la Région Wallonne fixe le seuil de rentabilité des maisons de repos à quatre-vingt lits en général répartis MR-MRS, or ici c'est un home de nonante-sept lits.

Mme la Directrice financière indique qu'effectivement le déficit est de trois cent dix-sept mille euros. Mais elle pense qu'il faut dire aussi que si dans un déficit de trois cent dix-sept mille euros on retire les trois emprunts pour la rénovation , construction, sans compter l'aménagement des chambres etc..., elle a une charge d'emprunt qui n'est pas à son maximum pour cette année-ci, qui est de deux cent soixante-six mille euros et qui n'existait pas les années précédentes. Elle ajoute que la charge d'emprunt va augmenter l'année prochaine pour passer à trois cent nonante mille euros. Elle parle ensuite de l'évolution du prix de la chambre et précise qu'ils sont soumis aux autorisations du Ministère des affaires économiques. Elle dit que même avec un prix de trente-neuf euros pour une chambre individuelle ils restent quand-même parmi les moins chers. Il indique qu'ils travaillent depuis quelques années sur un rattrapage à ce niveau-là. Elle rappelle aussi qu'il n'y a que depuis 2008 qu'ils sont agréés pour des lits MRS grâce auxquels ils perçoivent un meilleur forfait INAMI, mais pour lesquels ils doivent avoir des normes d'encadrement du personnel.

M. le Conseiller Romain GAUDRON a entendu dire de la part des conseillers CPAS du groupe ECOLO qu'il y aurait éventuellement une réflexion pour les prochains exercices sur une diminution de la participation communale au budget du CPAS. Or dans le contexte que l'on connaît, soit d'une part une augmentation de la charge des emprunts, mais d'autre part les exclusions du chômage qui ne vont que s'accroître. C'est un signal qui lui semble ne pas aller dans le bon sens et donc ils seront très attentifs pour qu'un service de qualité tel qu'il est à l'heure actuelle puisse être préservé pour l'ensemble des outils du CPAS.

Melle NEUBERG répond qu'en tous cas, à son sens il n'a été nullement question d'une diminution de la participation de la Ville, mais elle se battra pour ne pas toucher à cette indexation potentielle pour le CPAS. D'autant plus que les chiffres ici sont éloquents, les exclus du chômage c'est une partie de « l'iceberg ». Elle ajoute qu'il y a plusieurs services au CPAS qui travaillent au quotidien pour tenter d'amener une vie meilleure à un maximum de la population. Elle dit qu'il y a un arlonais sur six qui a déjà fait appel au CPAS d'Arlon, et qu'en 2013 s'étaient dix mille personnes qui ont passé les portes.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide d'approuver la délibération du CPAS du 16 juillet 2014 relative aux comptes annuels pour l'exercice 2013.

7. C.P.A.S. : Approbation des modifications budgétaires n°1 - exercice 2014.

Melle la Présidente transmet une information qui est donnée par Mme THIRY : au niveau de la réforme de l'Etat qui prévoit la régionalisation en matière de politique de l'emploi depuis le 1^{er} juillet 2014. Les Régions sont compétentes pour les réductions de cotisations sociales patronales donc

l'ONSSAPL a dès lors supprimé toutes les réductions de cotisations accordées aux APE, article 60, remplacement semaine de 4 jours pour les remplacer par des réductions groupe cible avec effet au 1^{er} janvier 2014. Elle cite ensuite les nouveaux chiffres liés à ce changement de réglementation qui sont les grandes lignes de cette modification budgétaire.

Mme THIRY donne encore quelques informations et précisions à ce sujet.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, approuve la délibération du CPAS du 16 juillet 2014 relative aux modifications budgétaires n°1 aux services ordinaire et extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2014.

8. Travaux communaux : Marché de travaux : Restauration du petit local technique situé au pied de la Montée Royale de Saint-Donat. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MT-PNSP/14-939 et le montant estimé du marché Restauration du local technique situé au pied de la Montée Royale de Saint-Donat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 5 entrepreneurs.

Article 3 : De solliciter une contribution pour ce marché auprès du pouvoir subsidiant, le SPW - DGO 4 Département du Patrimoine Direction de la Restauration, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 790/723-60/20147045 par modification budgétaire.

9. Travaux communaux : Marché de travaux : Installation provisoire d'un préfabriqué à l'école de Heinsch : ratification de l'approbation des conditions et du mode de passation du marché.

M. Le Conseiller KROELL demande si les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Heinsch vont démarrer incessamment sous peu si on y amène des conteneurs.

M. BALON répond que cela veut dire qu'ils sont des gens prévoyants et qu'ils espèrent.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide :

Article 1er : de ratifier la décision du Collège Communal du 23 juin 2014 approuvant les conditions et le mode de passation du marché « Installation provisoire d'un préfabriqué à l'école de HEINSCH » ainsi que les entreprises à consulter.

10. Travaux communaux : Marché de travaux : Installation provisoire d'un préfabriqué à l'école de Freylange : ratification de l'approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide :

Article 1er : de ratifier la décision du Collège Communal du 23 juin 2014 approuvant les conditions et le mode de passation du marché « Installation provisoire d'un préfabriqué à l'école de FREYLANG » ainsi que les entreprises à consulter.

11. Travaux communaux : Marché de travaux : Réparation des affaissements de voiries, taques et avaloirs : approbation de l'avenant n°1.

M. SCHUSTER profite de l'occasion pour demander à M. l'Echevin s'il a déjà vu l'état des taques de la rue de l'Europe. Car cela fait des années qu'il y a tout autour des taques une couronne de ciment qui a disparu et qui présente une déclivité. Il indique qu'on y a remis une couche de petits gravillons avec du goudron et que la rue ressemble plus à un chemin agricole. Il a vu dernièrement qu'il y avait plein de marques (traits jaunes et rouges) sur la route donc il demande si quelque chose va être fait.

M. BALON répond que d'une manière générale les taques sur lesquelles ils interviennent leur sont signalées aux alentours du mois de mars-avril, c'est-à-dire au moment où le temps devient meilleur. Ensuite ils dressent une liste et cette fois-ci il y en avait une quarantaine y compris celles sur des voiries du MET puisque le réseau en-dessous appartient à la Ville. Pour ce qui est de la rue de l'Europe, il rappelle que la Ville est en conflit avec l'entreprise qui a réalisé les voiries - c'était un chantier qui n'avait rien à voir avec la Ville d'Arlon. Il dit qu'ils vont reprendre ce problème à bras le corps et que là aussi ils ont manqué un peu d'argent pour refaire toutes les taques prévues. Il n'est pas au courant des marquages réalisés sur la route.

M. TURBANG passe tous les jours par la rue des Etangs à Stockem, route qui a été réparée il y a quelques temps un peu plus loin que le cimetière juste avant d'arriver à l'intersection du quartier militaire. Il sait que le Commandant du Quartier militaire le Colonel STEYAERT a fait une demande au niveau de la Ville pour rénover / réparer la route des Etangs puisqu'ils empruntent régulièrement ce chemin. On leur a répondu que cela n'était pas possible et maintenant les véhicules passent vers la droite, donc vers le cimetière de Stockem. Il rappelle que cette route a été réparée il y a un an, un an et demi puis qu'il y a eu un premier affaissement qui a été réparé. Mais maintenant il y a un deuxième affaissement qui est là depuis six mois et il ne voit rien bouger. Il suppose alors qu'il y a un problème avec l'entreprise qui a réalisé les travaux mais cela devient dangereux car il voit régulièrement des véhicules militaires, des gros camions,... passer par cette route et il s'interroge d'un risque éventuel d'affaissement de l'autre côté.

M. l'Echevin des travaux répète que les temps sont durs. Et il ne sait pas pourquoi au cours des douze derniers mois, à une demi-douzaine d'endroits de la Commune il y a eu des affaissements (rue des Blindés, à Toernich, à Heinsch, rue Léon Castilhon...) dont les causes étaient diverses. Il indique que les réparations se poursuivent et qu'ils vont demander une réintervention. Pour ce qui est de la réponse au Colonel STEYAERT et à d'autres riverains de la rue des Lanciers etc... qui ont interpellé le Collège, il confirme qu'ils ont refait la liaison entre la route de Virton et Stockem sur uniquement une partie qui était macadamisée, ça a été fait il y a trois ou quatre ans d'ici. Pour l'autre moitié du chemin, malheureusement, la voirie est en béton. Il a alors essayé (notamment avec Bernard FRANCK à l'époque) diverses solutions pour que le coût reste acceptable. Il croyait que cela pourrait servir de fondation mais c'est absolument impossible. Il ajoute que le coût pour les quatre ou cinq kilomètres de voirie qu'il reste à faire serait totalement prohibitif parce qu'il faut enlever tout le béton.

M. le Conseiller TURBANG ajoute qu'il a lu dans la presse que les étangs de Stockem allaient rouvrir et que pour le jeune qui se lance dans cette affaire ce serait bien d'avoir une route en état.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver l'avenant 1 du marché Réparation des affaissements de voiries, de taques et d'avaloirs pour le montant total en plus de 3.592,16 € hors TVA ou 4.346,51 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 877/124-02/2013 augmenté par modification budgétaire.

12. Travaux communaux : Marché de travaux : Réhabilitation du pertuis et curage du fossé de la rue du Cloître à Clairefontaine - approbation de l'avenant n° 1.

M. MEDINGER relate une discussion qu'il a eue avec le chef de ce chantier qui voudrait, pour éviter les obstructions, mettre une grille à l'entrée. Il voudrait essayer de convaincre ce chef de chantier de ne pas mettre la grille à l'entrée mais de la mettre avec un certain recul car la grille est vide bouchée.

M. BALON lui répond qu'il n'a pas laissé mettre la grille et qu'ils ont creusé un peu plus profond de l'autre côté pour que cela s'écoule d'avantage.

M. le Conseiller MEDINGER ajoute que de l'autre côté l'endroit est assez dangereux à cause de la profondeur.

M. l'Echevin annonce qu'il a demandé à ses services de faire une proposition pour mettre une barrière.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver l'avenant 1 du marché Réhabilitation du pertuis et curage du fossé de la Rue du Cloître à Clairefontaine pour le montant total en plus de 21.420,00 € hors TVA ou 25.918,20 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/731-60/20134011.

Article 3 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire

13. Travaux communaux : Marché de fourniture : Acquisition d'une remorque pour le service des crèches : Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 22 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver la description technique N° MF-PNSP/14/940 et le montant estimé du marché Acquisition d'une remorque pour le service des Crèches. Le montant estimé s'élève à 1.650,00 € hors TVA ou 1.996,50 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, sur simple facture acceptée, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 766/744-51/20147020.

14. Biens communaux : Vente de gré à gré d'une partie de la parcelle cadastrée, sise à front de la rue des Thermes-Romains, ARLON - 1^{ère} Division - ARLON - Section A - n° 1850 / 024 / K : décision de principe.

M. J-M. LAMBERT s'étonne que le prix soit si bas et demande s'il ne faudrait pas demander un autre avis.

M. le Bourgmestre répond que c'est une zone d'équipement et de service et que le prix a été donné par un notaire. Ensuite il demande l'avis de M.

Cédric LECLERCQ, Chef de division, Service juridique qui indique que c'est un chemin et non un terrain à bâtir.

M. le Conseiller R. BIREN voit le plan cadastral qui leur a été soumis et sur lequel on a apporté une surcharge noire qui est apparemment un chemin. Il demande alors si on n'obstrue pas le chemin pour accéder aux parcelles voisines et si M. VALET s'est rendu sur place et a vu les lieux.

M. le Président pense que la Ville n'aura plus rien dans ce coin-là parce qu'il y a un échange avec la SNCB. Pour lui ce qui reste là va servir de communication entre la gare, c'est le fameux merlon qui va donner accès à la clinique derrière.

M. BALON précise qu'à cet endroit-là il y a toute une série d'échanges qui se fait entre la SNCB et la Ville pour que la SNCB ait des facilités d'accès et la Ville des possibilités d'agrandir le site des Moulins et l'obligation à charge de la SNCB de créer un merlon pour atteindre la clinique par des modes doux. Il assure que la Ville a été très attentive et qu'elle garde un passage piéton à cet endroit-là.

Puis, le Conseil communal, par 16 voix pour et 6 abstentions (M. A. EVEN, M. G. SCHUSTER, M. R. MULLER, M. J-M. LAMBERT, M. R. GAUDRON, Mme F. BURNET), décide du principe de vendre de gré à gré ce bien, à l'INDA, au prix de 5.800 euros.

+ + +

M. Bernard DAXHELET quitte définitivement la séance

+ + +

15. Bois communaux : Vente de coupes de bois dans les cantonnements d'ARLON et d'HABAY - exercice communal 2014 : destination des coupes et fixation des conditions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, décide :

Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes de bois ordinaires de l'exercice 2014 reprises aux états de martelage ci-annexés. Elles seront vendues sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par la Division Nature et Forêts le 15 septembre 2014.

Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du nouveau Cahier des charges générales du 25 mai 2009 et suivant les clauses particulières ci-annexées.

Article 3 : Monsieur André PERPETE, Echevin de l'Environnement et des Bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON.

En cas d'empêchement de Monsieur André PERPETE, Echevin de l'Environnement et des Bois communaux, Monsieur André EVEN, Conseiller communal, est désigné pour le suppléer.

Article 4 : La délégation de deux receveurs communaux appartenant aux Communes participantes est approuvée.

Article 5 : La présente sera soumise à l'approbation de la Députation Permanente du Conseil provincial.

16. Service urbanisme : Modification, de l'élargissement du tracé de voie de communications communales existantes et de son intégration dans le domaine public relatif au bien sis à Arlon - chemin de Weyler, cadastré Arlon, 3^{ème} division / Autelbas / section B n° 488 e et x et d'une cession de 1 are 34 ca à prendre dans la parcelle 488 e

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, décide de reporter le point.

17. Finances communales : Financement par emprunts des dépenses extraordinaires 2014 - approbation des conditions du marché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents :

- décide de réaliser un marché de services pour la conclusion d'un marché global d'emprunts, destiné à financer les dépenses inscrites au budget extraordinaire 2014;
- approuve le cahier spécial des charges 'marché de services - financement des dépenses extraordinaires - Budget 2014';
- décide que le marché sera passé par appel d'offre général ouvert.

18. Finances communales : Approbation de la quote-part à charge de la Ville d'ARLON dans les frais du SRI - année 2011 - régularisation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents :

- approuve au montant de 2.054.349,96 € la quote-part de la Ville d'ARLON dans les frais des services d'incendie pour l'année 2011 (comptes communaux 2010);
- décide que la présente décision sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg;
- décide que la présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur financier.

19. Finances communales : Approbation de la quote-part à charge de la Ville d'ARLON dans les frais du SRI - année 2012 - régularisation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, approuve la quote-part à charge de la Ville d'ARLON suivant le décompte établi par Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg au montant de 2.085.120,58 €.

20. Finances communales : Octroi d'une subvention pour l'organisation des rencontres photographiques 2014.

Mme BURNET demande si dans la décision on peut retirer le point 2 qui est : ne pas demander la reddition des comptes ...

M. le Directeur général Ph. DEFRANCE explique que si cette phrase n'était pas incluse dans la décision la tutelle pourrait rejeter la dépense.

Plusieurs Conseillers ainsi que M. MAGNUS trouveraient normal de demander les pièces comptables.

Dans le cadre de ce point et du suivant, M. KROELL demande comment les subsides sont octroyés, est-ce qu'il y a une commission, est-ce qu'à partir d'un certain montant on prend x % du budget, qui décide.

M. MAGNUS répond que c'est le Collège qui décide en fonction du projet qui est soumis et de l'impact que cela va avoir sur le centre-ville.

M. PERPETE précise que beaucoup de demandes de subsides sont refusées d'abord à cause du budget mais aussi parce que la Ville ne veut pas s'éparpiller.

Au niveau culturel, M. KROELL demande quel est le coût pour la Ville de la superbe exposition Chagall.

M. le Bourgmestre rappelle que l'exposition est sponsorisée par LNG (société qui participé sur le dossier IKEA, Maniet et Luxus) et Pixel Pro. Il communiquera le montant à huis-clos.

M. KROELL pense qu'il faut faire attention à ce qu'à un certain moment, du sponsoring ne se transforme pas en lobbying. Il trouve qu'il y a un manque de prudence car il pense connaître le montant.

M. le Président est tout à fait d'accord et l'assure qu'ils resteront neutres par rapport aux futures demandes de sociétés qui ont pu sponsoriser un événement.

M. l'Echevin PERPETE indique qu'il y a eu une réunion auxquelles participaient des gens représentatifs des milieux commerçants, et sans trahir aucun secret il dit que toutes les interventions des représentants de la Ville n'allaient pas dans le sens d'un accord inconditionnel et aveugle à tout ce que demandaient ces gens-là. Il pense qu'on est dans un petit milieu et qu'on n'évitera pas dans une ville comme Arlon qu'un jour un architecte et auteur de projet pour la Ville dépose un permis de bâtir pour un client privé qui pourrait éventuellement être refusé.

M. GAUDRON demande si le vote se fait bien avec la demande des comptes et on lui répond que oui.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, décide :

- *d'allouer un subside d'un montant de 7.000 € pour l'organisation 2014 « des rencontres photographiques »;*
- *de demander la reddition des comptes de l'organisation ou tout autre justificatif;*
- *de charger le Collège de la liquidation du subside.*

20bis. Finances communales : Liquidation du subside pour l'a.s.b.l LES ARALUNAIRES.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, décide :

- *d'approuver les comptes 2013 de l'ASBL « Les Aralunaires »;*
- *d'approuver définitivement la subvention d'un montant de 25.000 € pour l'organisation du festival 2013 des Aralunaires;*
- *de ne pas demander le remboursement des subventions reçues précédemment.*

21. Service Régional d'Incendie : Ratification de la modification budgétaire urgente extraordinaire pour le remplacement d'un moteur d'une ambulance.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, décide :

- *d'admettre la dépense de 11.269,07 €, suivant devis reçu ;*
- *que cette dépense supplémentaire sera inscrite au budget extraordinaire 2014 à l'article 352/745-98/20143001.*

22. Fabrique d'Eglise : Fabriques d'église de Freylange, Barnich et Toernich : approbation du compte 2013.

M. le Conseiller Guy SCHUSTER demande des explications quant à la phrase : « pour autant que le reliquat du compte 0 € soit comptabilisé à sa valeur réelle 8.039,30 € ».

M. Philippe DEFRANCE explique que les comptes ont été examinés et que le conseiller spécifique du Collège a relevé qu'il y avait un petit souci dans le compte de la Fabrique d'Eglise. Il était présenté avec un reliquat à 0. Il a donc rectifié l'écriture puis a suggéré au Collège de proposer au Conseil de rectifier cette écriture et de mettre une valeur réelle de huit mille trente-neuf virgule trente euros. De ce fait, le mali global présenté devient un boni de deux mille trente-neuf euros et c'est sur ce chiffre-là, rectifié par les soins de la Ville, qu'il faut émettre un avis.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, émet un avis favorable :

- au compte 2013 des fabriques d'église de BARNICH et TOERNICH;
- au compte 2013 de la Fabrique d'Eglise de FREYLANGHE pour autant que le reliquat du compte 0 € soit comptabilisé à sa valeur réelle 8.039,30 €. Le mali devient un boni de 2.039,30 €.

FREYLANGHE

*Recettes : 33.450,03 €
Dépenses : 39.446,01 €
Mali : -5.995,98 €*

BARNICH

*Recettes : 27.602,25 €
Dépenses : 16.758,10 €
Boni : 10.844,15 €*

TOERNICH

*Recettes : 14.536,18 €
Dépenses : 9.587,97 €
Boni: 4.948,21 €*

23. Fabrique d'Eglise : Consistoire central Israélite de Belgique - Synagogue d'Arlon : approbation du compte 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, émet un avis favorable au compte pour l'exercice 2013 de la Communauté Israélite d'Arlon sous réserve que le reliquat du compte 2012 inscrit 2.199,43 € soit inscrit à sa juste valeur 10.477,08 €.

*Total des Recettes : 8.456,40 €
Total des Dépenses : 8.065,01 €
Boni : 391,39 €*

24. Fabrique d'Eglise : Eglise Protestante Evangélique du Pays d'Arlon : approbation du compte 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, émet un avis favorable au compte pour l'exercice 2013 de l'Eglise Protestante Evangélique d'Arlon.

*Recettes : 13.846,99 €
Dépenses : 13.470,14 €
Boni : 376,85 €*

25. Service jeunesse : Décision de non prolongation du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

M. PERPETE propose que la Ville se retire du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention au niveau fédéral et qui sera demain régional pour que la Ville puisse conserver les priorités qu'elle avait choisi et qui sont notamment la délinquance juvénile qui est un des axes de travail depuis longtemps. Mais ce n'est plus repris dans les priorités fédérales et aujourd'hui régionales où ils se basent d'avantage sur la lutte contre la criminalité que sur la prévention. Il ajoute qu'ici ils veulent faire de la prévention, et d'ailleurs qu'ils ont des agents qui sont des acteurs de préventions. Il informe les Conseillers que c'est cela qui a conduit le Collège au mois de février à imaginer de mettre en place un service de prévention qui travaillerait sur trois axes bien précis : la prévention des dépendances et de la toxicomanie en particulier et la diminution des nuisances sociales qui sont causées par ces problématiques-là, la délinquance juvénile et la prévention de la violence intrafamiliale. Il explique qu'ils doivent donner une réponse officielle avant le 31 juillet et qu'ici la réponse est non parce qu'autrement il faut consacrer un personnel important à la coordination administrative, et donc qu'il y a deux solutions : soit le faire au détriment du travail de terrain ou recruter des gens en plus pour faire ce travail de coordination. Il n'y voit pas l'intérêt et préfère travailler par eux-mêmes avec l'équipe en place et en collaboration entre autre avec les services sociaux existants y compris avec le volet prévention de la zone de police mais plus avec les contraintes fédérales ou régionales qui pour des subventions médiocres imposent des visions qui peuvent s'appliquer peut-être dans les grandes villes mais qui ne sont pas adaptées pour Arlon.

M. le Conseiller Romain GAUDRON partage l'analyse de M. PERPETE que la politique de Mme MILQUET de prolonger de six mois en six mois n'a pas facilité le travail de la Commune d'Arlon en ce domaine. Cependant au-delà de cela il a quand-même du mal à le suivre dans le reste de l'analyse et pour plusieurs raisons. Il dit qu'on a évoqué les priorités d'Arlon avec entre autre délinquance juvénile et les questions drogue, priorités que le groupe ECOLO partage également, mais si on prend les neuf priorités fixées par la Ministre MILQUET on retrouve dans celles-ci la lutte contre les assuétudes donc les questions de drogue peuvent tout à fait entrer dans ce domaine et elle ajoute même un peu plus loin dans sa note qu'une attention particulière sera donnée aux jeunes, aux personnes les plus fragiles. Il ne comprend pas l'argumentation qui est de dire aujourd'hui que les priorités communales ne rentrent plus dans le cadre de la subsidiation possible au niveau fédéral. Il a sous les yeux l'Arrêté royal relatif à ce point-là pour la programmation à venir donc plus de quatre ans et qui parle d'un montant de septante-quatre mille euros ; cela représente quatre cent cinquante mille euros de perte sur la législature. Il ne pense pas que la coordination d'un plan tel que celui-là demande un virgule cinq équivalant temps plein pour remettre un rapport administratif. Il ajoute que pour eux c'est vraiment une erreur majeure de la part du Collège qui laisse tomber quatre cent cinquante mille euros d'autant plus que leur erreur ne pourra pas être rattrapée par une éventuelle équipe future, étant donné que le fait de sortir de ce dispositif ne permettra plus à l'avenir de pouvoir y rentrer étant donné que le critères pour pouvoir remettre en place un nouveau plan la commune d'Arlon n'entrerait pas dedans.

M. l'Echevin PERPETE entend qu'ECOLO ici dit le contraire de ce qu'il disait au Fédéral puisqu'ils ont combattu et voté contre tous les projets de Mme MILQUET quels qu'ils soient y compris celui-ci et que Mme MILQUET n'est plus au Fédéral et qu'il ne faut pas personnaliser le débat. Il lui propose aussi de réduire son chiffre d'un tiers puisqu'il reste quatre ans pour cette législature communale. Puis il ajoute enfin que ça c'est le maximum de subsides admissibles et donc que ce n'est pas pour cela qu'on les obtient chaque fois car il y a toute une série de contraintes. Il propose que ce soit Hélène KERGENMEYER qui les explique car c'est réellement sont travail, elle est sur le terrain.

Intervention de Mme KERGENMEYER

M. GAUDRON indique que la volonté du groupe ECOLO est bien la même mais que cependant il y a différents éléments : la plupart des chiffres à collecter que Mme KERGENMEYER évoque existent déjà pour une bonne partie d'une manière ou d'une autre à d'autres endroits il suffit d'aller les rechercher ; au-delà de cela sur les moyens financiers on a parlé de septante-quatre mille euros et M. PERPETE dit maximum deux tiers et il entend aussi qu'il y a une insécurité sur l'avenir de ce plan, alors peut-être qu'au-delà du 31 décembre 2017 il y a une insécurité cependant il y a déjà actuellement un Arrêté royal qui prévoit ce financement jusqu'au 31 décembre 2017. Et il entend aussi qu'il y a des difficultés à trouver des justifications pour l'ensemble de septante-quatre mille euros et par rapport à cela il trouve qu'il y a un manque d'anticipation de la part du Collège car pour recruter du personnel il suffit d'avoir une réserve de recrutement et pas devoir au pied levé trouver quelqu'un d'autre. Deuxièmement il dit que si on prend les comptes 2013 il s'aperçoit qu'on n'a pas justifié un seul centime.

Puis, le Conseil communal, par 18 voix pour et 3 voix contre (M.J-M. LAMBERT, M. R. GAUDRON, Mme F. BURNET), ratifie la décision du Collège concernant la non prolongation du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la ville d'Arlon à partir de l'année 2014.

+ + +

Urgence - Service patrimoine : Travaux de pose d'un nouvel escalier tournant dans le clocher de la Chapelle/Eglise Notre-Dame de la Paix de Viville.

M. SCHUSTER s'étonne de l'urgence pour ce point car l'escalier est verrouillé depuis des années déjà.

M. le Directeur général pense que la Fabrique d'Eglise a déjà pris les devants, que c'est une décision de la Fabrique d'Eglise et qu'elle nécessite un avis du Conseil communal et donc pour qu'ils puissent liquider les dépenses afférentes à cette réparation la délibération a été soumise en urgence au Conseil communal.

+ + +

L'urgence est décrétée, à l'unanimité des 21 membres présents pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des 21 membres présents, approuve la décision de la Fabrique d'Eglise et des points suivants :

- le remplacement de l'escalier verrouillé par un nouvel escalier tournant en lamellé collé chêne massif d'un prix de 6873,41 euros TVAC;
- le choix de l'entreprise SG CONCEPT pour la réalisation des travaux;
- les travaux seront payés par la Fabrique d'Eglise.

+ + +

Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil : Suppression des bulles à verre au Carrefour du LIEDEL.

M. le Conseiller R. GAUDRON explique que le groupe ECOLO a constaté dernièrement la disparition de ces bulles à verre et qu'ils ont pu lire aussi dans la presse une explication donnée par M. PERPETE comme quoi il y a trop de dépôts sauvages autour de cette bulle et donc que c'est pour cette raison que la Commune a décidé cette suppression. Ce qui ne le rassure pas c'est que le journaliste ajoute : apparemment la Commune envisage d'étendre cette mesure à d'autres dépôts qui pourraient poser problème. Il s'étonne donc de

cette décision de sanctionner l'ensemble des utilisateurs du centre-ville qui vont vers cette bulle sachant que le nombre de sites sur le centre-ville n'est pas très élevé alors que c'est juste une poignée de personnes qui l'utilise de manière non-citoyenne. Il demande alors si le Collège peut justifier sa décision de supprimer les bulles à verre au carrefour du Liedel, quels sont les autres dépôts qui pourraient prochainement disparaître, quelles alternatives propose le Collège aux nombreux arlonais qui fréquentent ce rare site de bulles en centre-ville.

M. PERPETE répond qu'en effet c'est un vrai problème et il ajoute que la Ville d'Arlon est la seule commune de la province qui a des dépôts de ce type sur son territoire. Il précise qu'il y en a neuf en ville et quinze dans les villages, que le parc à conteneurs est le plus grand de la province et qu'il y en aura un deuxième dans les prochains temps. Il ne sait pas si le groupe ECOLO a constaté aussi qu'il y a quelques mois ils ont ouvert un nouveau site près des Archives de l'Etat, qu'il y a un très grand nouveau site qui comporte quatorze conteneurs près de l'Espace Milan. Il explique qu'ils ont été amenés à enlever les conteneurs au carrefour du Liedel parce que depuis des années il y a des dépôts sauvages qui se font. Il trouve que c'est malheureux puis il rappelle que c'est un terrain de la RW et qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent sur ce terrain-là et que c'est une des entrées de la ville d'Arlon. Il indique qu'ils ont tout essayé : intensifier les patrouilles, demander au constatateur de fouiller plus particulièrement cet endroit-là. Ils ont constaté que des gens de l'HORECA, à la fermeture de leur établissement, ont pour habitude de jeter tout de suite les bouteilles de tous types pour une raison fiscale parce que ce sont des choses qu'ils ont achetées sans factures, sans déclarer et donc pour une raison de non-respect de leur contrat de brasserie qui leur impose tel type de bière ou de coca,... Il rappelle aussi que ces containers-là appartiennent à l'AIVE qui voudrait que la Ville arrête mais ils pensent que c'est un plus pour les gens car il y a plus de gens en appartement qui doivent évacuer cela plus vite. Il ajoute qu'ils paient pour un enlèvement régulier et si les bulles sont pleines ils peuvent demander une vidange supplémentaire.

M. MAGNUS ne comprend pas bien la réaction de M. GAUDRON parce que depuis longtemps il entend beaucoup de critiques sur ces bulles au carrefour du Liedel. Pour lui, ils ont résolu quatre problèmes : ils ont enlevé un chancre d'une des plus belles entrées d'Arlon; ils ont fait un nouveau site sur le terrain qui était occupé par JAX, qui est un endroit caché et ils n'embêtent personne en les mettant là; des gens de Callemeyn leur demandaient d'enlever les bulles qui étaient là pour les mettre à un endroit dont on ne savait pas ce qu'il allait devenir; quatrièmement pour Hénallux. Il croit qu'ils sont justement des spécialistes de l'anticipation car ils réfléchissent à la solution des parkings pour Hénallux et ils se disent que l'endroit où étaient les bulles avant à cet endroit-là (pas au Liedel) est tout à fait approprié pour en faire un parking un peu agréable pour les gens qui viendront en surnombre par rapport à ce qu'il y a pour l'instant au niveau de la population.

Pour répondre, M. GAUDRON dit qu'il comprend l'analyse et qu'il la partage en grande partie. Cependant, pour lui, d'autres solutions étaient envisageables. Il prend le cas de Bastogne où il existe encore des bulles plus ou moins urbanisées. Il pense qu'il était intéressant d'envisager d'autres solutions, premièrement parce que le site du Liedel est le seul qui est vraiment à proximité de l'ultra centre-ville et auquel les habitants du centre-ville peuvent se rendre facilement à pied. Il cite des solutions très simples : la première est d'enterrer ces bulles - il sait que cela coûte cher mais il faut faire des choix à certains moments - et l'autre choix qui aurait pu être opéré c'est de mettre l'agent constatateur en flagrant délit au moment où on sait qu'il y a des difficultés.

M. BALON rappelle à M. GAUDRON que la politique des derniers collèges est d'embellir les entrées d'Arlon; ils ont fait avec l'aide du MET le carrefour du Knappchen et l'entrée du Wäschbour avec la réhabilitation de la fontaine pour ceux qui viennent de Bastogne; pour ceux qui viennent d'Habay il y a ces tranches d'orange qui sont au carrefour Weisgerber et pour ceux de

Stockem / Etalle à côté de l'église c'est maintenant arboré; pour ceux qui viennent de Virton etc. il y a les ronds-points de la place des Fusillés et juste avant ; pour ceux qui viennent de Diekirch il y a l'entrée du cimetière d'Arlon ; tout cela a été fait par les deux collègues précédents et celui-ci dans une vision d'ensemble des entrées d'Arlon. Il indique qu'il y a une seule entrée qui n'a pas encore bénéficié de cela et c'est celle qui vient de l'Avenue de Mersch, et ils sont occupés à y travailler. Il y a un ministre qui vient de donner des crédits pour un marché de service, les premières études sont en train de sortir pour justement aménager la portion qui se trouve entre le carrefour du SRI et le carrefour de la Spetz, le point central sera évidemment le carrefour du Liedel. Il ajoute qu'ils ont alors peut-être un peu précédé ce qui va être un des dossiers importants au cours des quatre ou cinq prochaines années avec l'aide du MET puisque c'est une voirie du MET. MM. PERPETE et MAGNUS ont avancé quatre éléments mais lui en avancerait un cinquième, il pense que le Lieutenant LIEDEL mériterait autre chose.

+ + +
Entrée en séance de M. l'Echevin K. MITRI
+ + +

Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil : Possibilité d'installation de terminaux pour effectuer des paiements électroniques.

M. TURBANG se réjouit de l'installation du WIFI dans l'Hôtel de Ville et demande suite à de nombreuses questions de citoyens à quand l'installation de terminaux de paiement, est-ce un problème technique ou financier.

Melle Marie NEUBERG lui répond purement sur l'aspect du service informatique où au niveau du réseau il n'y a aucun problème. Elle annonce que le Collège a déjà donné un préaccord pour l'installation des terminaux, il prévoit d'en installer trois c'est-à-dire un au service état-civil/population/extrait de casier judiciaire, un second au niveau recette et un troisième qui pourrait être un terminal « volant » pour le placier par exemple ou qui pourrait servir au service d'accueil. Elle indique qu'il y a des négociations qui sont en cours et que le service recette est en train de voir comment la répercussion du coût de transaction peut se faire sur les commandes de documents et autres, ils attendent aussi la circulaire budgétaire 2015 pour voir si tout cela est prévu.

Elle fait ensuite une petite parenthèse au niveau informatique et de la consultation des points via un sharepoint. Elle les informe que leurs codes d'accès leur seront transmis rapidement et qu'une présentation est prévue lors du prochain conseil.

Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil : Réaffectation du site de Stockem - demande d'information.

M. TURBANG dit que depuis quelques temps il a l'occasion de lire dans la presse qu'il y a des discussions entre le Collège et le Gouvernement luxembourgeois et que ce projet prévoirait la création d'un park & ride d'une centaine de places. Il souhaiterait avoir un point sur les discussions/négociations et surtout au niveau des délais et des incidences que ce projet pourrait avoir sur les riverains (percée de tunnel, circulation,...). Il souhaiterait également avoir une estimation sur les éventuelles implications financières pour la Commune d'Arlon ainsi l'avis de l'urbanisme communal sur la réaffectation du site.

M. le Président lui répond qu'il anticipe d'une manière très importante car il y a énormément de questions posées qui n'ont pas encore de réponse. Il ajoute qu'ils n'ont pas encore d'accord de principe de la SNCB de leur vendre/donner ou trouver un partenariat avec eux sur le site de Viville. Il déclare que ce site les intéresse et qu'il trouverait cela dommage que ce bâtiment soit démoli et ne soit pas affecté à autre chose. A son avis c'est un site qui est historique pour Arlon et il ajoute que le rêve serait d'en faire une sorte de « Tour & Taxi » mais pour cela il faut vraiment beaucoup d'argent.

Quant au passage sous voies, il précise qu'il y en a un et que c'est un site qui a été remis à neuf il y a quelques années. Il pense que si il y a bien un endroit où il faut faire un P&R c'est à cet endroit-là. Il ne voit pas de problème pour les gens qui habitent là puisque l'ensemble du parking pourrait se faire du côté des ateliers. Quant aux délais il indique qu'effectivement ils ont parlé de 2016, car au début ils échangeaient et croyaient qu'ils voulaient faire leur P&R à l'intérieur des bâtiments, ce qui aurait été dommage et aurait eu pour conséquence de mettre des parkings dans des bâtiments qui ont été remis correctement en état. Il explique que lors de la dernière visite avec le Ministre il a été évoqué la possibilité de le faire en-dehors des installations car la SNCB a encore quelques hectares de terrain autour de ses bâtiments, et M. HENDRICKS le patron de la SNCB pour la région wallonne leur a dit : « mais pourquoi faire cela à l'intérieur des bâtiments? Faisons cela à l'extérieur des bâtiments ». Aujourd'hui ils leur disent que le parking au centre-ville n'est pas encore plein mais le Collège leur répond qu'il y a plein de gens qui squattent les parkings que les riverains pourraient avoir et qu'il regrette qu'ils n'aillent pas dans les parkings SNCB. La SNCB leur dit : « on pourrait faire un P&R si on ne doit pas faire beaucoup d'investissement, dans un premier temps on pourrait le faire gratuitement et donc ça permettrait à tous ces gens qui squattent un peu les endroits de parking autour de la gare de venir à cet endroit-là ». Le Collège trouve la démarche positive mais pour l'instant ils sont dans des discussions. Ensuite il explique pourquoi le Ministre luxembourgeois. Il dit que c'est tout simplement parce qu'il a été invité à un forum sur la mobilité au GDL, qu'il a expliqué ce projet aux belges, luxembourgeois et français qui étaient là et le Ministre BAUSCH est venu le voir après la conférence en disant : « je suis intéressé de venir le voir ». Donc ils ont fixé rendez-vous avec les luxembourgeois puis ils sont venus et ont pu écouter M. HENDRICKS expliquer et s'engager sur certaines choses mais ils n'en sont pas encore à savoir qui va payer, comment on va payer et quel projet on va avoir là. Il ajoute qu'il y a un problème de mobilité pour les cinq mille personnes qui travaillent au Luxembourg et qui habitent sur la Commune, il croit que personne ne peut le contester et il sait qu'à Kleinbettigen ils ont mis leur village en « zone bleue » donc on ne peut plus aller là-bas et se parquer. Il sait également qu'il y a le problème du prix du ticket de train entre la Belgique et le Luxembourg et là aussi M. BAUSCH a émis certaines possibilités pour l'Etat luxembourgeois d'intervenir mais c'est un autre niveau de pouvoir et donc des choses vont se décider à ce niveau-là. Il croit qu'ici dans le sud de la province de Luxembourg on est le mieux aidé parfois par des Ministres luxembourgeois qui rencontrent des Ministres belges qui eux ont parfois plus difficilement accès.

M. BALON dit qu'il y a un coup d'accélérateur dans ce dossier grâce à M. le Bourgmestre et grâce à des solutions techniques Rapido qui permettent maintenant aux trains de faire demi-tour ce qui n'était pas le cas avant et aussi il y a le problème qu'il faudra résoudre qui est de créer des trains supplémentaires. Si il a bien compris les gens de Stockem ont une certaine confusion entre le P&R et la suppression du passage à niveau, laquelle va recréer l'ancienne route régionale qui existait avant l'instauration du train - c'était la route qui venait de Habay et qui au carrefour de Freylange partait vers la rue du Viva et puis prenait la partie haute de la rue des Tilleuls, mais le chemin de fer a supprimé cela et il y a eu un passage à niveau. Il ajoute que l'idée de la SNCB est de supprimer le passage à niveau de Stockem et de le remplacer, (suite à une demande du Collège), par à la fois un passage sous voies à Stockem et par la recréation de cette route ancienne qui prendrait la route du Viva, longerait le dépôt des TEC, longerait le parc à containers, passerait au point bas et se reconnecterait à la rue des Tilleuls. Il précise que le Collège ne veut pas que la rue du Tilleul ne soit pas une voie de passage et c'est donc pour cela qu'ils ont demandé à la SNCB que le passage sous voies se fasse à sens unique. Il déclare que dossier n'a rien à voir avec le P&R mais qu'il est lié à la suppression du passage à niveau de Sterpenich. Il explique que suite à la suppression du passage de Sterpenich la SNCB a l'obligation de créer un piétonnier entre le village de Sterpenich et la nouvelle école, plus exactement une nouvelle voirie.

Suite à une interpellation, M. l'Echevin donne des précisions sur le point bas de la rue des Tilleuls puis ajoute que la SNCB doit d'abord supprimer

tout le faisceau de voies qu'il y a au-dessus afin de n'en garder plus que deux mais que dans un premier temps ils devront en conserver quatre : deux provisoires et deux définitives et toutes les autres doivent être éliminées.

M. KROELL comprend qu'il n'y a encore rien d'avancé et pas grand-chose de concret. Pour s'être intéressé un peu à la zone en son temps au niveau privé, il lui semble que la position de l'urbanisme à ce moment-là était une obligation de conserver tous les bâtiments en l'état y compris l'hôtel de la SNCB qui lui est dans un état de décrépitude avancé, et donc les terrains SETIM étaient également compris dans les projets de l'urbanisme. L'urbanisme à l'époque avait comme position : « il faut un aménagement global de toute la zone qui va donc du TEC jusqu'au rond-point Weisgerber », donc il pense qu'il faudrait commencer par demander un avis officiel à l'urbanisme pour connaître leur position sur ce dossier, peut-être que vis-à-vis d'un organisme public la position sera différente que par rapport à une entreprise privée.

M. le Bourgmestre précise que c'est en zone blanche et que donc ils peuvent, en tant qu'organisme publique, y faire ce qu'ils veulent. Au niveau des bâtiments il redit qu'il trouverait ça dommage de devoir les démolir parce qu'ils sont vraiment foutus. Il les informe que dans une partie il y a des mini-arbres qui poussent dans les façades, pour lui les deux tiers du site ont été entretenus dont un tiers particulièrement bien et où ils ont refait l'ensemble des toits et autres. Il est d'accord sur le fait que, le jour où cela se précise, il faudra faire une visite avec les Conseillers. Puis il ajoute par rapport à ce que M. TURBANG a lu dans la presse par rapport aux délais (rapidement, avant 2016) il dit que ça peut aller vite si la SNCB se décide et que cela se fait à l'extérieur.

Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil : Projet de la société LNG de Wavre sur le site « IKEA ».

Suite à une interpellation des commerçants, M. MANIGART souhaite des renseignements concernant la position du Collège et le contexte avec les autres demandes d'implantation et d'augmentation d'implantation, afin de visualiser la situation actuelle.

M. le Bourgmestre répond que le Collège a souhaité accueillir une délégation de l'ACIA pour faire en sorte qu'elle discute et échange avec M. NAVÉ sur le projet en question. Le Collège a lu avec beaucoup d'attention la lettre écrite par l'ACIA à l'ensemble de ses membres élus et déclare avoir été très attentif à maintenir les commerces existants. Il pense que ça ne sert à rien de construire de nouvelles choses sans maintenir le commerce actuel du centre et de la ville d'Arlon, mais actuellement aussi de l'Hydrion. Il déclare que le Collège se pose des questions au sujet d'une possible création à Ikea, intéressant ainsi les citoyens. Il se demande ce qu'apporteront les nouvelles enseignes transférées à un autre emplacement aux Arlonais. Il évoque ensuite le concept du Go Sport d'Arlon et du Baby Cares de Messancy. Il dit que le Collège s'intéresse à l'association commerciale car il trouve important d'être à leur écoute. Il affirme aussi que déplacer des emplois ne signifie pas en créer. Il parle également de l'augmentation des recettes fiscales en évoquant la taxation sur le parc immobilier, et de la TVA en plus pour le Fédéral. De plus, il aborde l'augmentation du nombre des visiteurs à Arlon et déplore le manque de preuve de synergie entre le centre-ville et Ikea pour y attirer les personnes. Il évoque une réflexion avec les personnes de l'ACIA pour l'optimisation de plus d'un million de personnes visitant Ikea chaque année. Il trouve regrettable qu'il n'y est pas 5 ou 10% des personnes qui viennent au centre ville et se demande ce qu'il faudrait faire. Il revient sur le sujet d'investir dans des activités arlonaises pour faire en sorte que plus de monde ait envie de venir, comme pour l'exposition Chagall. Les membres de l'ACIA ont déclaré qu'ils avaient des budgets il y a quelques années, mais qu'ils n'avaient pas été écoutés. Il indique qu'il y a un effort à faire et qu'il faut y réfléchir. Il soulève le placement du nouveau pôle à l'Hydrion : en effet, le Collège se demande si des sociétés de service s'occupant, par exemple, d'animations pour les enfants, pourraient se placer à l'Hydrion 2, afin d'avoir une possible activité économique. Il s'interroge aussi sur le fait que les enseignes annoncées à Sterpenich seraient peut-être mieux à l'Hydrion 2. Il confirme la

demande socio-économique des membres du Collège le 30 juin 2014, avec un délai de réponse de 70 jours et d'avoir averti les communes avoisinantes. Il aimerait avoir aussi l'avis du comité et des autres bourgmestres concernant ce projet, afin de pouvoir prendre une décision dans l'intérêt de l'ensemble de la population arlonaise.

M. MANIGART évoque le fait que certains élus communaux ont mentionné de faire quatre bandes de circulation à Weyler, dans le cas où un flux vers le centre-ville se présenterait, mais ce fût sans suite. Il indique qu'il n'y a pas eu non plus de synergie à l'Hydrion. Certains clients évoquaient l'état dramatique de la Grand-rue et qu'il serait temps que tout le monde y mette du sien pour stopper une invasion de magasins extérieurs, dont les bénéficiaires partent ailleurs, et qui ne réinvestissent pas. Il évoque le personnel des magasins qui vient souvent de France, et également des entrepreneurs régionaux qui paient leurs impôts dans leur participation et sur Arlon. Il assure qu'il faut défendre le commerce régional et local.

M. le Bourgmestre clôture en disant que tous ces éléments font partie de la réflexion et remercie M. MANIGART.

M. TURBANG répond qu'il espère que la réflexion ira dans le sens de l'avis du cœur de ville et s'inquiète de ce qui va en être si la décision remise est négative. Il demande si le dossier sera clôturé parce qu'ils ne pourront rien faire ou si il y aura un système de recours qui ira à la Région wallonne.

M. le Bourgmestre rétorque qu'il y aura un système de recours.

M. TURBANG s'interroge au sujet de la création d'une zone alors que le groupe Idelux bénéficie d'un zoning libre face à eux. Il se demande également comment ils peuvent justifier que ce projet peut fonctionner alors qu'Idelux ne sait pas développer son projet.

M. le Bourgmestre ne souhaite pas prendre leur défense et laisse la parole à M. PERPETE.

M. PERPETE assure que le Collège prend en compte l'ensemble de la problématique, et notamment le terrain d'Idelux. La Ville d'Arlon et le Collège communal sont heureux de la présence du terrain d'Ikea car celui-ci appartient à un privé souhaitant renforcer l'attractivité de son magasin, situé sur Arlon depuis une dizaine d'années. Depuis plusieurs mois, plusieurs essais ont été tentés pour valoriser le terrain et ainsi renforcer leur attractivité. Il explique qu'on ne doit pas être insensible au sujet du terrain public situé à proximité. Celui-ci, appartenant à l'époque à la Ville d'Arlon, fut vendu à Idelux. En outre, les quatre partis présents au Conseil communal ont soutenu le projet, s'effectuant au départ sur le terrain d'Idelux, et ayant prévu 30.000 mètres carré de commerces, malgré que ça ait diminué aujourd'hui. Il évoque ensuite la question de l'Hydrion 2 : Les propriétaires initiaux de l'Hydrion ont voulu berner le Collège communal en assurant la création d'un second Hydrion après le premier. Le Collège n'a trouvé aucune trace d'engagement de la Ville, uniquement des encouragements. Cela ne veut pas dire que le Collège n'aimerait pas discuter.

M. PERPETE évoque ensuite les problèmes urbanistiques présents et s'interroge concernant l'approbation de commerces supplémentaires sur la Ville d'Arlon. En effet, la Ville craint que ceux-ci ne partent ailleurs, vu leur surface de plus 1.000 mètres carré. Il se demande alors si il convient d'en placer quelques-uns sur un terrain privé du centre-ville, soit à l'intercommunale où se situent certains associés, ou bien encore à l'Hydrion.

M. KROELL prend la parole concernant la position à adopter au sujet de l'extension de l'Hydrion et s'interroge dans le cas où l'on refuserait cette possible expansion et celle de Sterpenich.

M. le Bourgmestre déclare que ce sont deux dossiers séparés.

M. KROELL demande si il n'y aura pas de problèmes auprès des différents partis concernant les recours si le Collège accepte à l'Hydrion et pas à Sterpenich, ou inversement.

M. TRIFFAUX informe du changement de législation depuis le 1^{er} juillet 2014, ce qui amène la Ville à moins de latitude. Cependant, la demande a été envoyée le 30 juin 2014, donnant à la Ville un rôle à jouer pour ce dossier et conduisant à des recours en Belgique. Néanmoins il annonce que la Ville s'appliquera moins dans les prochains dossiers.

M. le Bourgmestre s'étonne du nombre de demandes socioéconomiques durant la législature pour les six premiers mois de l'année 2014. Depuis le changement de mandat, celles-ci sont en croissance. Il suppose et se réjouit d'une possible attractivité renouvelée pour Arlon. Il déclare également que l'aspect législatif est important en rajoutant que la négociation avec l'Hydrion 1 est un conglomérat. Plusieurs grandes surfaces de l'Hydrion ont été coupées en plusieurs parties, ne correspondant plus à ce que désirait au départ le Collège communal. L'individu ayant trompé le Collège affirme qu'il ne vendra pas l'Hydrion2, ce que réfute M. le Bourgmestre en déclarant que personne ne peut lui interdire de vendre autre part. Selon lui, la confiance est légèrement rompue : dans le cas où il y a un procès pour une quelconque tromperie, cela prendra du temps et le problème ne sera pas résolu vu que les cellules ne se trouveront pas dans l'ordre du permis délivré.

M. le Bourgmestre déclare que la discussion est accessible avec la société LNG et Ikea vu le nombre restreint de personne présente. Cependant il affirme que ce n'est pas un argument de décision, mais juste des éléments faisant partie de la réflexion.

M. KROELL se demande s'il y aura un débat ou un acte concernant la décision au Conseil communal.

M. le Bourgmestre répond qu'il y aura une explication relative à la décision prise et demande à ce que M. KROELL exprime ce qu'il souhaite à ce Conseil communal, faisant office de débat.

M. PERPETE affirme que c'est une compétence du Collège et que celui-ci doit prendre position.

M. le Bourgmestre laisse la parole à M. BALON, qui s'exprime au sujet de ce que la Ville souhaite faire. Il rappelle qu'au cours des quinze dernières années, la Ville d'Arlon a mis au service de différentes personnes pour qu'elles viennent au centre-ville, près de 30.000 mètres carré de surface, représentant toute l'ancienne caserne Léopold faite de services, ainsi que l'ancien Athénée. Près de 3.000 élèves viennent dans l'enseignement non-obligatoire en Académie de Dessin, en Académie de Musique et en École de Promotion Sociale. Cependant les élèves viennent au centre-ville parce que le Collège a pris cette décision. Il énonce certains bâtiments se trouvant au centre-ville, notamment deux crèches réparties à l'école du Centre et à la caserne Léopold, un accueil extrascolaire à la rue du Marquisat, l'extension du Home de la maison de la Knippchen, la rénovation du Musée et le pavillon du Tourisme. Il ajoute à ceci l'extension de l'Hôtel de Ville et l'établissement de la Région wallonne à la place Didier. Il évoque que les Collèges qui se sont succédés avaient la volonté de dire aux habitants de venir au centre-ville pour avoir toute une série de services. Pourtant, il émet certaines interrogations concernant le palais de justice.

M. BALON est coupé par M. KROELL qui demande où il veut en venir, ce à quoi M. BALON répond que les dires de M. MANIGART signifient que le rôle de la Ville d'Arlon est également de créer au centre-ville une série de services qui permettraient aux gens d'y venir. Il soulève le fait que les parents ou élèves venant au centre-ville ne vont jamais dans ces magasins.

M. le Bourgmestre enchaîne par le fait que la Ville fait ce qu'elle peut et demande d'autres idées pour dynamiser le centre-ville. Il veut voir aboutir

le projet de la Grand-rue dans les mois suivants. Il indique également que les rénovations du Palais ont commencé. Il parle ensuite de la qualité des expositions organisées, des animations aménagées pendant l'été et de la retransmission des matchs pendant la Coupe du monde. Il ajoute qu'il n'y a pas lieu de faire des reproches au Collège concernant les réflexions faites pour les animations du centre-ville de manière continues.

M. KROELL demande pour quand est prévue la date de la décision.

M. le Bourgmestre répond qu'elle aura lieu quelques jours (70 jours) après l'envoi du document au comité socioéconomique, le 30 juin 2014 et demande à Mme STEVART de confirmer.

Mme STEVART prend la parole en déclarant que c'est 70 jours après l'accusé de réception du comité socioéconomique.

M. MANIGART déclare alors qu'il faut réfléchir à la question des commerces existants qui vont disparaître à cause de l'implantation de grandes surfaces. Diverses entreprises, comme certains marchands de meubles, il y a une vingtaine d'années dans la région, ont été éliminées du marché. En ce qui concerne l'électroménager, il affirme que les grandes surfaces qui vont venir s'implanter dans les environs conduiront à la disparition de différents indépendants restants. Il faut être conscient et rester attentif au fait que le noyau de la classe moyenne disparaît dans la région. Les promoteurs conçoivent des bâtiments, comme le Triangle du Cora, qui sont amortis et rentabilisés afin de ne pas en faire des déserts économiques.

M. le Bourgmestre évoque également le problème d'Auchan.

M. MANIGART intervient en expliquant que les constructions qui ne s'effectueront pas dans la région, iront au Grand-duché du Luxembourg ou en France, ce qui n'a pas de logique, selon lui.

M. GAUDRON fait remarquer que lorsque M. le Bourgmestre invite les différents groupes à se positionner afin de s'orienter au sujet de l'étude socioéconomique, M. GAUDRON réitère la position inchangée du groupe Écolo de veiller en priorité au dynamisme du centre-ville, en marquant également la surabondance de l'offre commerciale en périphérie. Une étude de l'UCM Luxembourg montre un développement croissant des surfaces commerciales dans les alentours. De plus il indique que leur position relative aux commerces de proximité dans le centre-ville est maintenue. De même il rappelle le soutien de la décision prise par M. le Ministre HENRY consistant à dire non au projet présent sur le zoning de Sterpenich, ainsi que de leur position identique à ce sujet.

M. le Bourgmestre demande à M. GAUDRON si celui-ci se réjouit de la position du Collège en défaveur de la modification socioéconomique de l'Hydrion.

M. GAUDRON acquiesce.

Faisant suite à la demande de M. MANIGART, M. BIREN ajoute que le Collège peut rencontrer les différents promoteurs et personnes d'affaires lorsque de telles demandes sont établies. Il est d'avis que ces personnes, lesquelles M. PERPETE et lui-même ont rencontrées, sont soucieuses du retour sur investissement qu'elles ont admis, différemment des élus et des associations commerciales de la Ville d'Arlon. Le souci ne sera pas nécessairement ce qui se passera après. Il continue en déclarant que les promoteurs ne passent qu'une fois à Arlon et font alors d'énormes promesses. Il en cite certaines comme les remparts d'Arlon et la confession aux personnes de la RTL et de la RTBF concernant le procès Dutroux. Ceux-ci avaient promis de revenir à Arlon pour faire d'importants reportages afin de parler de la ville, lesquels n'ont jamais eu lieu. Il évoque également Ikea qui parlait à l'époque de fournir du matériel scolaire et des bancs d'école. Ils n'ont jamais fournis ce matériel, car ayant changé de responsable, celui-ci n'avait pas été informé de ces demandes.

Cependant il parle de l'emplacement dans l'Ikea où la Ville d'Arlon peut placer de temps en temps une affiche. Il revient sur le fait que les promoteurs n'ont pas beaucoup de considération pour les élus, dont ils suivaient les traces lors de leur second passage à Arlon, notamment pour l'Hydrion 2, et qui ont donc rompu la confiance du Collège. Il ajoute ensuite à M. MANIGART et à l'Ecole industrielle et commerciale de la Ville d'Arlon que, même si ces personnes n'ont aucun égard vis-à-vis des élus locaux, les responsables de la Ville d'Arlon sont capables de prendre de bonnes décisions et invite tout le monde à être de leur côté pour l'avenir commercial d'Arlon.

M. TURBANG rejoint l'avis de M. BIREN par rapport au travail de l'opposition de mettre en garde le Collège. Au niveau des informations de différents articles de promoteurs concernant l'ACIA, il y trouve néanmoins un paradoxe : une publicité indique le succès croissant d'Ikea depuis son inauguration, avec 1.400.000 personnes et 300 emplois directs, mais mentionne également que le magasin et le restaurant ne marcheraient pas, malgré les prévisions d'agrandissement et d'aménagement. Il se demande entre autre où en est le projet d'agrandissement du 1^{er} étage du magasin, avec l'utilisation de 28.000 à 33.000 mètres carré, pour l'augmentation du stock. Il rallie M. BIREN au sujet des promoteurs affirmant avec facilité que rien ne fonctionne et qu'il faudrait créer afin d'attirer du monde, comme pour le centre-ville. Il indique aussi qu'il faut forcer ceux-ci à tenir leurs engagements et être intransigeant quant à leurs demandes.

M. MANIGART demande des renseignements concernant le début de la démolition des bâtiments de la rue Paul Reuter.

M. MAGNUS lui répond que cela se fera le plus rapidement possible.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt et deux heures cinquante minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:
Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS